

sentants de l'industrie ont consacré une journée à examiner la situation générale. Rentrés chez eux, ils réfléchissent sans doute à ce qu'ils ont entendu. Mais il faut attendre quelque temps avant que des résultats apparaissent. Il serait très inéquitable à mon sens de dire que les industriels canadiens ne s'y intéressent pas. On trouverait que beaucoup d'entre eux s'y intéressent et l'on verra à l'avenir que cet intérêt commencera à produire des fruits. Mais nous n'en aurons pas la preuve précise avant qu'ils nous pressentent quant à l'achat d'isotopes.

M. GREEN: L'industrie canadienne est-elle en train de se lancer dans le domaine de la production de grande envergure dans lequel la *General Electric* exerce son activité aux États-Unis?

Le TÉMOIN: Non, tout cela est un secret qui ne peut être divulgué.

M. GREEN: Pas actuellement.

Le TÉMOIN: Aussitôt que les industriels des États-Unis pourront en être mis au courant, le renseignement sera rayé de la liste des secrets et nous pourrons le divulguer aux industriels canadiens.

M. GREEN: L'industrie canadienne ne profiterait-elle pas d'une exploitation du même ordre au Canada?

Le TÉMOIN: Votre question devrait se formuler ainsi: devrions-nous avoir de ces usines de production dont le coût s'élève de cinquante à cent millions de dollars? Je dirais que si nous en avons, leur exploitation devrait être confiée à une compagnie commerciale. Mais jusque là, aucune comparaison ne peut être établie avec les États-Unis. Nous avons passé au début un contrat d'exploitation avec la D.I.L. Cette compagnie, l'une des mieux en mesure au Canada de savoir si elle pouvait y trouver son avantage, nous a dit: "Nous n'y trouvons aucun avantage. Veuillez nous dégager de toute obligation en matière de l'exploitation de l'installation de Chalk-River".

M. BREITHAUP: Au sujet de la question soulevée par vous auparavant, voudriez-vous développer votre déclaration selon laquelle la D.I.L. a dit que l'exploitation de Chalk-River n'offrirait aucun avantage à l'industrie? Cette déclaration pourrait donner lieu à des malentendus.

Le TÉMOIN: Je ne me souviens pas d'avoir dit que c'était là les propres termes de la D.I.L.

M. BREITHAUP: Oui, ce sont vos propres termes.

Le TÉMOIN: Je crains de m'être servi de termes inexacts. J'ai voulu dire que cette compagnie, ayant ce contrat d'exploitation, a demandé d'être dégagée de ses obligations, parce qu'elle estimait que l'entreprise devrait être administrée comme elle l'est maintenant. J'en déduis que la compagnie n'aurait pas demandé cela, si le contrat lui avait offert de grands avantages; et pourtant, les conditions du contrat étaient bonnes.

M. COLDWELL: C'est dire que la compagnie ne prévoyait aucun bénéfice immédiat à retirer de son placement ou de son exploitation?

Le TÉMOIN: Oui, aucun bénéfice ou aucun avantage à retirer comme compagnie de son association à notre œuvre de recherche.

M. GREEN: Diriez-vous qu'en fin de compte il arrivera probablement que les États-Unis exécuteront tous les travaux de fabrication et le Canada, tous les travaux de recherche?

Le TÉMOIN: C'est là une question que le Parlement du Canada doit résoudre.